

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction de la communication

Agen, Jeudi 29 août 2024

DOSSIER DE PRESSE

RENTREE SCOLAIRE 2024

En Lot-et-Garonne, tout pousse à réussir !

La jeunesse est au cœur des ambitions du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne. En plaçant **l'égalité des chances** en tête des priorités de sa politique éducative, le Département s'emploie à offrir à chaque collégien et collégienne les meilleures conditions d'apprentissage. Cet engagement se traduit par un projet ambitieux visant à faire des collèges du Lot-et-Garonne des lieux d'épanouissement et de réussite.

Pour atteindre cet objectif, et faisant face à un contexte économique et social difficile, le Conseil Départemental continue de répondre présent afin de créer des conditions d'apprentissage optimales pour les quelque 12 300 élèves qui feront leur rentrée dans les 24 collèges publics sous sa responsabilité. Qu'il s'agisse d'investissements dans les infrastructures, de l'amélioration des conditions de vie et d'étude, ou du soutien aux initiatives pédagogiques innovantes avec la convention éducative, chaque action est pensée pour accompagner au mieux les jeunes lot-et-garonnais dans leur parcours scolaire et les préparer à devenir les citoyens de demain.

**Offrir les meilleures conditions
d'apprentissage**

**Préserver le pouvoir d'achat des
familles**

Former les citoyens de demain



CHAQUE JOUR
NOUS VOUS ACCOMPAGNONS
PAS À PAS

ENTRE NOUS
IL N'Y A QU'UN PAS.

LOT-ET-GARONNE
Le Département **Cœur du Sud-Ouest**

OFFRIR LES MEILLEURES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE

Le Conseil Départemental soutient financièrement les collèges publics sous sa responsabilité, à travers plusieurs dotations ciblées :

- **Dotation d'équipement et de fonctionnement** : en 2024, le Département a alloué 3 millions d'euros supplémentaires aux dotations de fonctionnement, pour aider les établissements à couvrir les coûts croissants de l'énergie et autres dépenses essentielles.
- **Dotations en matériel et mobilier** : 1,6 million d'euros sont consacrés au renouvellement des équipements techniques et du mobilier, à la rénovation des cuisines, et à l'amélioration des conditions de travail des agents.
- **Dotations spécifiques** : le Département finance des initiatives pour faciliter la pratique sportive (ex : transport des élèves vers des installations sportives) et lutte contre le décrochage scolaire en soutenant des dispositifs comme les classes-relais.

Plan Collèges : plus de 70% des travaux engagés !



Le **Plan Collèges**, vise à améliorer les conditions d'accueil et de réussite des collégiens avec une enveloppe budgétaire globale de 83 millions d'euros. Ce plan traduit l'engagement du Département à offrir des **établissements modernes, accessibles et durables**.

Le Plan Collèges s'articule autour de plusieurs axes prioritaires :

- Adapter les infrastructures à l'évolution des effectifs et aux exigences pédagogiques,
- Garantir le fonctionnement technique des établissements,
- Assurer l'accessibilité pour tous les élèves,
- Contribuer aux objectifs de transition énergétique.

A date, **58 millions d'euros ont été engagés soit prêt 70 % du budget total du Plan Collèges**. Ces investissements reflètent la volonté du Conseil départemental de garantir aux collégiens lot-et-garonnais un environnement éducatif de qualité, alliant excellence, développement durable et inclusion.

Parmi les grandes opérations réalisées ces derniers mois : l'extension de la cité scolaire de Marmande, de nombreux travaux d'isolation thermique dans les collèges Daniel Castaing (Mas d'Agenais), Crochepierre et Anatole France (Villeneuve-sur-Lot), et d'importants travaux au collège Dangla (Agen).

En cette rentrée 2024, le plan de travaux se poursuit avec notamment :

- Restructuration complète du **collège Joseph Chaumié** (Agen), pour un budget de plus de 11 520 000 €, dont l'achèvement est prévu pour 2025
- Rénovation du collège **Jacques Delmas de Grammont** (Port-Sainte-Marie), finalisée en octobre prochain, pour un investissement de 5 420 000 €
- Travaux du **collège Ducos du Hauron** (Agen) livrés en décembre 2024, d'un montant de plus de 3 M€
- Travaux d'isolation thermique par l'extérieur du **collège Damira Asperti** (Penne d'Agenais), estimés à 1,1 M€, prévus pour la rentrée 2025
- Projets du **collège Jean Rostand** (Casteljaloux) et restructuration du **collège Germillac** (Tonneins), en phase d'études, avec un budget prévisionnel de presque 4 M€ chacun
- Amélioration de la performance énergétique au **collège La Rocal** à Bon-Encontre (550 000€), et rénovation du **collège Jasmin** à Agen pour 590 000 €.



Projet collège de Port-Sainte-Marie

Le **Plan Gymnases** **entre également dans sa phase d'application**. Après concertation avec les communes de Casseneuil et de Penne d'Agenais, les deux premières interventions sur les gymnases communaux sont au stade de l'étude, tout comme la réhabilitation du gymnase départemental de Moncany à Fumel, assurée par le Conseil départemental et dont la livraison est attendue en 2026.

Le **Plan e-collège**, doté de 1,2 million d'euros chaque année, a permis d'accélérer considérablement la modernisation des équipements informatiques des collèges, désormais raccordés en totalité au réseau internet à Très Haut Débit, et de lutter contre les inégalités et la fracture numérique sur le territoire. En parallèle, le matériel réformé intègre une filière locale de reconditionnement informatique (Tr@nsnumeric) permettant de reconfigurer ces équipements et de créer une offre à prix solidaire, à destination des familles modestes.



En complément des travaux d'envergure prévus au Plan Collèges et Gymnases, des interventions de rénovation et de réparation ont été effectuées dans les collèges durant les deux mois d'été, et sont finalisés pour la rentrée 2024. **Les quelque 300 agents du Conseil Départemental sont mobilisés et préparent les établissements pour accueillir les collégien-ne-s et les équipes éducatives ce lundi 2 septembre !**



Du 47 dans nos assiettes : 17 collèges labellisés « Etablissement bio-engagé »

Le Conseil départemental s'engage, depuis presque 15 ans, pour servir aux collégiens des repas à base de produits frais, de saison, locaux et bio, avec le programme « Du 47 dans nos assiettes ». Pour de nombreux enfants, le repas du collège est parfois le seul repas complet de la journée.

Ainsi, ce programme répond à plusieurs enjeux : servir des plats équilibrés, continuer à améliorer la qualité des repas proposés, lutter contre le gaspillage alimentaire, et soutenir notre agriculture en privilégiant les circuits courts et en achetant des produits locaux et frais.

La nouvelle ambition du Conseil Départemental est d'obtenir la labellisation de tous les collèges « Etablissements bio-engagés ». Et c'est en passe de se concrétiser : **sur les 24 établissements dont le Département assure la compétence, 17 collèges sont désormais labellisés, c'est-à-dire que 25% des produits achetés sont issus de l'agriculture biologique !** Et dans tous les restaurants des collèges, près de 100% des produits frais servis sont d'origine locale.

Les chefs et toutes les équipes de cuisine du Conseil Départemental sont mobilisés et prêts à accueillir les enseignants et les élèves pour une nouvelle année scolaire !



Les 17 collèges labellisés : Crochepierre et Anatole France à Villeneuve-sur-Lot, Bon-Encontre, Casseneuil, Castelmoron-sur-Lot, Castillonnès, Duras, Lavardac, Le Passage, Marmande, Monflanquin, Monsempron-Libos, Tonneins, et Chaumié, Dangla, Ducos du Hauron, Jasmin à Agen.

Pour les 7 autres collèges, les résultats du 1^{er} semestre 2024 sont très encourageants pour atteindre 100% des collèges du Lot-et-Garonne labellisés « bio-engagés » fin 2025 !

La rentrée des Maisons Familiales et Rurales

Le Département a mis en place un régime d'aide à l'investissement dédié aux six maisons familiales et rurales (MFR) de Lot-et-Garonne : Barbaste, Bourgounague, Miramont, Pujols, Vallée du Lot, Sainte-Bazeille. Il s'agit de soutenir les projets structurants des MFR par un appel à projets annuel et une aide plafonnée à 30 000 € par an. Ce dispositif est maintenu pour cette année.

L'enseignement universitaire : un atout supplémentaire pour les jeunes

Le Département continue de soutenir le développement de l'offre de formation universitaire sur le campus du Pin et le campus Michel Serres d'Agen. Un budget annuel de 718 000 € y est consacré, à parité avec l'Agglomération d'Agen.

Un nouveau cadre de coopération est en cours d'élaboration afin de s'orienter vers un nouveau modèle universitaire répondant aux enjeux de gouvernance et mutualisation, de diversité des formations, de lien avec les acteurs économiques et les pôles d'excellence (agroalimentaire, criminologie, santé, environnement), de mobilité internationale et de bien-être des étudiants.

Préserver le pouvoir d'achat des familles

Le projet départemental est aussi tourné vers le pouvoir d'achat des familles lot-et-garonnaises. **Les dispositifs qui ont fait leurs preuves sont encore maintenus pour cette rentrée, malgré le contexte inflationniste persistant.**



Le repas à 2€ maximum pour les collégiens des établissements publics.

Depuis 2 ans, le Département s'est engagé à plafonner le coût du repas des demi-pensionnaires dans les collèges publics à seulement 2 € maximum, malgré un coût de production du repas bien plus élevé (9 € en demi-pension en tenant compte des matières premières, des frais de personnel et des coûts de l'énergie en constante augmentation). Cette aide considérable représente une économie annuelle d'au moins 120 € par collégien demi-pensionnaire, une aide significative pour de nombreuses familles.

Cette politique tarifaire ambitieuse, qui fait de l'accès à une alimentation de qualité pour tous une priorité, démontre encore la volonté du Département à promouvoir une égalité des chances pour tous les collégiens, quelle que soit leur situation économique.

Les équipes du Conseil départemental servent au cours de l'année scolaire 1,3 million de repas dans les collèges publics de Lot-et-Garonne.

Le « Chèque asso » est également reconduit pour une nouvelle saison afin de **favoriser la pratique culturelle, sportive ou de loisirs** des jeunes. Les élèves dont les familles sont bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS), scolarisés en collège public, privé ou Maisons Familiales et Rurales (4e et 3e pour les MFR) et les jeunes de moins de 18 ans bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) peuvent profiter d'une aide de 50€ pour leur inscription à une association ou un club sportif par exemple, versée par le Conseil Départemental.



En savoir plus : [Chèque asso](#)

Former les citoyens de demain

Convention éducative : des parcours pour tous et une expertise unique en Nouvelle-Aquitaine

Depuis plus de dix ans, le Conseil Départemental mobilise 240 000 € par an pour proposer aux collèges publics une offre de parcours éducatifs structurés, allant de la 6e à la 3e. Cette initiative vise à **réduire les inégalités en garantissant à tous les collégiens un accès égal à des activités culturelles, citoyennes et de santé**. Chaque année, un appel à projet est lancé, touchant les 12 300 élèves des 28 collèges, avec un financement conjoint de l'État et du Département.

Les services départementaux proposent des projets adaptés aux enjeux locaux : « Collège au cinéma », « Déconstruire les préjugés de l'immigration », ou encore des initiatives autour de la transition écologique et du développement durable, comme la « Semaine de l'eau » et « Semaine de l'arbre et de la forêt ».

Par ailleurs, plus de 200 partenaires locaux collaborent également pour créer des parcours pédagogiques variés, soutenus par un budget annuel complémentaire de 200 000 €.

Pour cette rentrée 2024, des projets spécifiques sont aussi accompagnés par le Conseil Départemental :

- « **Les ateliers de l'égalité filles-garçons** » (*voir ci-dessous*) et « **Sportez-vous bien** », afin d'ancrer durablement la dynamique des JO et de favoriser la pratique des activités physiques et sportives
- « **La lutte contre le harcèlement scolaire** » : avec un accompagnement renforcé et la prise en charge financière des actions proposées par les collèges dans le cadre de la convention éducative, en complémentarité du dispositif pHARE de l'Education nationale
- Le projet « **Inter'Act** », expérimenté aux collèges Dangla et Chaumié, qui rassemble les élèves et des réfugiés pour aborder les sujets des déplacements forcés et de la solidarité
- « **Préparer le collège de demain** » pour accompagner les collèges Chaumié, Dangla et Kéber-Thoueilles dans des actions concrètes de Développement Durable
- « **L'éducation à l'image** » avec l'abonnement à la plateforme d'accès aux courts-métrages **COMETT** (mise en œuvre par le BAT 47) offert à tous les collèges, et l'ouverture d'une classe à horaires aménagés cinéma à Sainte-Livrade-sur-Lot.

La convention éducative du Conseil Départemental, plébiscitée par les établissements, se distingue par une approche intégrée, des ressources adaptées, un partenariat solide avec les acteurs de l'éducation, une expertise unique et un investissement sans équivalent en Nouvelle-Aquitaine. Elle représente un levier crucial pour l'épanouissement et la réussite des collégiens, en les préparant à devenir des citoyens éclairés et engagés.

En savoir plus : [Convention éducative](#)

L'égalité entre les filles et les garçons : une priorité

Le Département s'engage fermement en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons, considérée comme une priorité essentielle de son action, et a multiplié les initiatives en direction des jeunes générations. Pour la période 2024-2028, un nouveau plan d'actions voit le jour, avec notamment :

- « **Les ateliers de l'égalité** » : un projet innovant qui a permis à 130 collégiens issus de cinq établissements de participer à un parcours de sensibilisation de 3 jours. Une dizaine d'élèves volontaires ont été désignés comme « vigies de l'égalité » pour représenter et diffuser le message de l'égalité au sein de leur établissement grâce à la création d'un projet pédagogique à déployer dans leurs collèges. Le succès de cette initiative, à laquelle le Département a consacré un budget de 12 500€, a conduit à son renouvellement pour cette année, avec 7 établissements candidats, confirmant la volonté de poursuivre l'éducation à l'égalité dès le plus jeune âge.
- **La lutte contre la précarité menstruelle** : aujourd'hui l'ensemble des collèges du département est équipé de distributeurs de protections périodiques gratuites et accessibles à toutes. La précarité menstruelle est l'une des inégalités les plus silencieuses mais impactantes pour les jeunes filles et cette mesure vise à réduire l'absentéisme, qui peut conduire au décrochage scolaire. Le Département a également conçu un livret intitulé "Les règles, et si on en parlait ?" afin de briser les tabous et de déconstruire les idées reçues sur les menstruations, en s'adressant à la fois aux garçons et aux filles.

En mettant en œuvre ces actions concrètes, le Département réaffirme son engagement pour une société plus juste, où les filles et les garçons ont les mêmes opportunités de réussite et de développement.

En savoir plus : [guide « Les règles, si on en parlait »](#)



Le Conseil Départemental des Jeunes : la voix des jeunes

Après le succès des précédentes mandatures, le Conseil Départemental des Jeunes (CDJ) va lancer sa campagne de recrutement pour le mandat 2024-2026. Cet appel à candidatures sera bientôt déployé dans les établissements scolaires, en partenariat avec l'Éducation nationale.

Cette initiative offre aux jeunes une occasion unique de **s'impliquer activement dans la citoyenneté, de mieux appréhender les enjeux sociétaux, de s'investir dans la vie publique et de mener à bien des projets concrets**. Les membres du CDJ, des collégiens élus pour une durée de deux ans en binômes paritaire au sein des établissements scolaires volontaires (collèges publics et privés, maisons familiales et rurales, institut médico-éducatif), se réuniront une

dizaine de fois tout au long du mandat, pour échanger, construire et œuvrer ensemble.

Lors du dernier mandat, les jeunes ont choisi de travailler sur le développement durable et le bien vivre ensemble : la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité fille-garçon, et la mise en valeur du Lot-et-Garonne comme « terre d'accueil » avec le respect des cultures différentes. Pour 2024-2026, la thématique retenue est « **la politique jeunesse du département** », un sujet central qui permettra aux jeunes élus de se pencher sur les défis et besoins réels de leur génération. Ils auront l'opportunité de représenter et défendre les intérêts de leurs pairs au niveau départemental.

En savoir plus : [Conseil Départemental des Jeunes](#)

Contact presse :
Matthieu Stievet, Directeur de la Communication
Tél. : 05 53 69 45 11 / matthieu.stievet@lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE 
Le Département Cœur du Sud-Ouest